



# PROCURATION

## INDIVIDUELLE

### Attention !

Cette procuration est à transmettre à la personne qui représentera votre vote. **Afin de faciliter les démarches, merci de la renvoyer par mail à [jevote@federationartsdelarue.org](mailto:jevote@federationartsdelarue.org) en mettant cette personne en copie.**

Merci de vérifier que vous, et la personne à qui vous donnez procuration êtes à jour de votre cotisation pour 2021 (adhésion prise entre le 19 août 2020 et le 18 août 2021).

Conformément aux statuts, un adhérent ne peut pas prendre plus de trois procurations. Les adhérents individuels ne peuvent pas prendre de procurations pour les structures et vice-versa.

Étant dans l'incapacité de voter en personne, je soussigné.e :

Prénom

Nom

Donne pouvoir à :

Prénom

Nom

adhérent à jour de sa cotisation à la Fédération pour l'année 2021,

de voter en mon nom lors de l'Assemblée Générale annuelle du **mercredi 18 août 2021** qui se tiendra à l'auditorium du centre Pierre Mendès France, 37 Rue des Carmes, 15000 Aurillac.

Date

En cochant cette case, j'atteste que les informations données sont exactes et je certifie avoir pris connaissance des conditions du vote par procuration telles qu'énoncées dans ce document.

Signature (ou Nom et Prénom)